

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN, TENUE LE MARDI 26 JANVIER 2016 À COMPTE DE 18h00, AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents, monsieur le Maire, Yvon Laramée ainsi que madame la conseillère Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Est également présent, Mme Caroline Rioux, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation :

M. le Maire ouvre la séance à 15h30.

Les membres du conseil ont tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal pour traiter des sujets suivants à savoir :

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2016-01-42

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE l’ordre du jour soit et est adopté tel que préparé à savoir:

- 1 Ouverture de la séance;**
 - 1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation**
- 2 Adoption de l’ordre du jour;**
- 3 Signature d’un bail pour la location des locaux de l’immeuble situé au 12 rue Lapointe à Eastman ;**
- 4 Période de questions;**
- 5 Levée de la séance.**

-
- 3 Signature d’un bail pour la location des locaux de l’immeuble situé au 12 rue Lapointe à Eastman ;**

RÉSOLUTION 2016-01-43

ATTENDU QUE la municipalité deviendra propriétaire de l'immeuble situé au 12 rue Lapointe à Eastman;

ATTENDU QUE la municipalité louera des locaux de cet immeuble aux Caisses Desjardins;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un bail pour en établir les termes;

ATTENDU QUE le bail a fait l'objet d'analyse par un sous-comité et que celui-ci l'a présenté aux membres du conseil qui s'en déclarent satisfaits;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil autorise le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le bail tel que présenté pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 PÉRIODE DE QUESTION

6 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,

RÉSOLUTION 2016-01-44

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE la présente séance soit et est levée à 18h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Yvon Laramée
Maire

Caroline Rioux
Directrice générale et secrétaire-trésorière